



# Papiers graphiques ménagers et assimilés

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

COLLECTION REPÈRES



# Réglementation



## Réglementation européenne

Pas de réglementation spécifique sur les déchets de papiers graphiques



## Réglementation française

### Code de l'environnement

Article L 541-10-1

Périmètre des papiers graphiques visés

complété par :



### Code de l'environnement

Articles D 543-207 à D 543-213

Section déchets d'imprimés papiers et de papiers à usages graphiques destinés à être imprimés



### Arrêté du 11/02/2011

modifiant l'arrêté du 19/01/2007

Agrément d'Ecofolio



### Décret 2008-1298 du 10/12/2008

modifié par le décret 2010-945 du 24/08/2010

## La réglementation en vigueur en France

**Pour les déchets de papiers graphiques, il n'existe pas d'obligation spécifique de collecte ou de valorisation.** Tant au niveau européen que français, la réglementation cadre sur les déchets s'applique.

Trente ans après les premiers contrats entre papetiers et collectivités, à la demande des élus locaux liée aux volumes de papiers à prendre en charge (notamment publicitaires), le principe d'une filière de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) appliqué à une partie des papiers graphiques a été décidé en 2006 par le parlement. L'article L.541-10-1 du Code de l'environnement instaure le principe d'une contribution financière ou en nature ou à défaut l'acquittement d'une TGAP, sur les papiers dont la collecte et le traitement sont à la charge des collectivités locales.

**Les contributeurs** sont, pour les imprimés graphiques, les donneurs d'ordre qui les émettent ou les font émettre à des fins promotionnelles, d'annonces ou commerciales ; pour les papiers bureautiques vierges (ramettes) et autres produits de bureau non imprimés (enveloppes et pochettes postales) les metteurs sur le marché de ces produits.

La **contribution financière** de 39 €/tonne mise en marché en 2011 est collectée par un éco organisme unique, Ecofolio, qui verse un soutien aux collectivités locales au titre de participation aux coûts de collecte, de valorisation et d'élimination qu'elles supportent. Le soutien versé est modulé en fonction du mode de traitement : 65 €/tonne pour le recyclage, 30 €/tonne pour la valorisation énergétique, le compostage ou la méthanisation et 2 €/tonne pour tout autre traitement.

La législation a cependant prévu la possibilité d'une **contribution en nature**, très peu utilisée à ce jour, et consistant en la mise à la disposition de la collectivité qui le souhaite d'un espace de communication pour promouvoir la gestion des déchets.

A défaut d'acquittement de l'une de ces contributions, les émetteurs de papiers graphiques ayant diffusé ou mis sur le marché plus de 5 tonnes annuellement sont soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à hauteur de 120 €/tonne.

Le dispositif actuel résulte d'un élargissement progressif du périmètre des papiers graphiques pris en compte et soumis à une éco-contribution :

- 2006 : imprimés graphiques non sollicités : annuaires, prospectus, dépliants publicitaires, presse gratuite d'annonces, etc. ;
- 2008 : extension notamment aux éditions d'entreprises et publipostage ;
- 2010 : extension aux papiers bureautiques conditionnés en ramettes et autres produits de bureau non imprimés (enveloppes, pochettes postales) ainsi qu'aux catalogues de vente par correspondance et envois de correspondance.

**Tous les imprimés graphiques, papiers à copier, enveloppes et pochettes postales qui terminent leur vie dans le circuit municipal sont désormais visés** à l'exception de ceux cités dans l'encadré ci-dessous.

**Les articles D543 – 207 à D543 – 213** du Code de l'environnement précisent les modalités de mise en œuvre de la contribution, en particulier :

- les conditions de la mise en place d'un organisme agréé unique. La société Ecofolio a été agréée par **arrêté du 19 janvier 2007** pour 6 ans ;
- les obligations de déclaration des donneurs d'ordre d'imprimés et des metteurs en marché de papiers à copier, enveloppes et pochettes postales auprès de l'éco organisme ;

■ le mode de calcul de la contribution en nature qui doit être économiquement équivalente au montant de la contribution financière à laquelle elle se substitue ;

■ les barèmes et modalités de calcul de la contribution financière ;

■ les barèmes de soutiens aux collectivités locales.

### **Périmètre des papiers graphiques assujettis :**

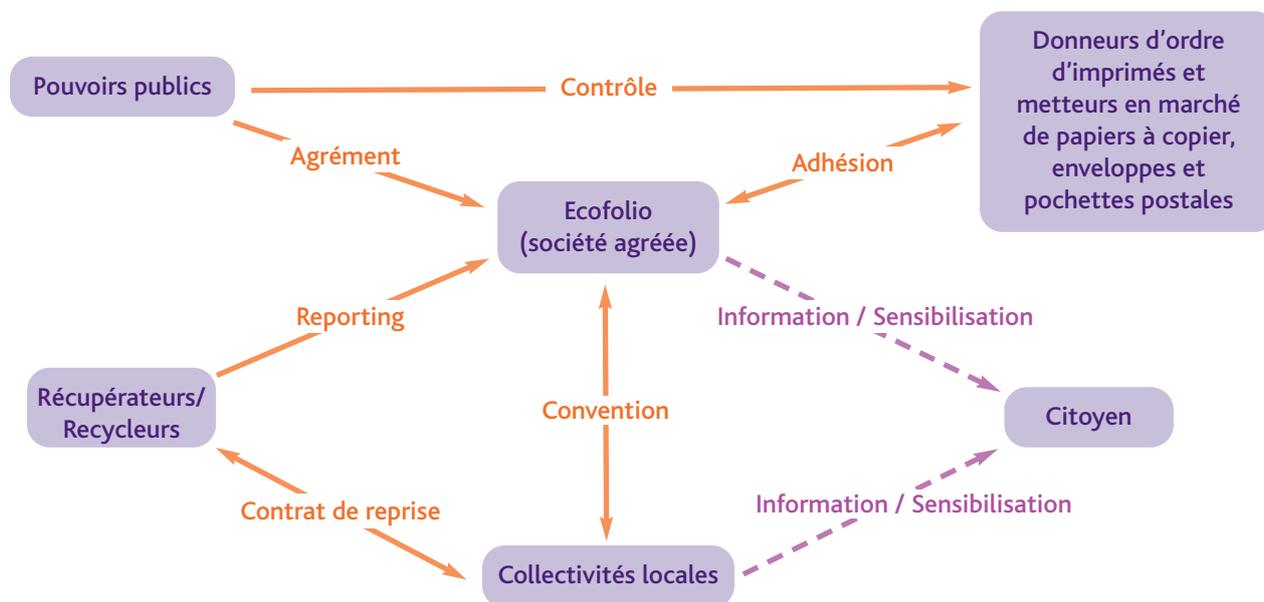
Il est défini par les 3 critères cumulatifs suivants :

- > **Tous les papiers imprimés, papiers à copier, enveloppes et pochettes postales d'un grammage inférieur ou égal à 224 g/m<sup>2</sup> sauf :**
  - Papiers graphiques exclus :
    - Documents émis dans le cadre d'une mission de service public et résultant d'une obligation découlant d'une loi ou d'un règlement (par exemple : documents fiscaux, papiers d'identités, pages blanches...)
    - Livres ;
    - Publications de presse (payante ou gratuite) ;
    - Encartage publicitaire accompagnant une publication de presse s'il est annoncé au sommaire de cette publication.
  - Usages spécifiques non considérés comme papiers graphiques par la réglementation :
    - Etiquettes et papiers d'emballage et de conditionnement (relève de la REP emballage)
    - Papiers peints
    - Affiches
    - Papiers à usage fiduciaire (billet de banque, chèque, billet de voyage, spectacle, de loisir et de jeux et timbres fiscaux et postaux)
    - Notices et modes d'emploi de produits
    - Calendriers cartonnés, cartes postales, agendas, cartes à jouer, autocollants.
- > **Emis par des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, qui émettent ou font émettre plus de 5 tonnes de papiers graphiques par an.**
- > **Dont la collecte et le traitement sont à la charge des collectivités locales.**



# Organisation

## Les relations entre les acteurs : dispositif pour les papiers visés



**Les pouvoirs publics**, conformément au Code de l'environnement, agréent un éco-organisme intervenant sur tout le territoire. Celui-ci doit régulièrement rendre compte de son activité aux pouvoirs publics qui assurent le suivi du dispositif, avec notamment l'appui de l'ADEME et d'une commission consultative réunissant les représentants des différentes parties prenantes. Les pouvoirs publics contrôlent par ailleurs auprès des émetteurs la mise en oeuvre de leurs obligations réglementaires et assurent le prélèvement de la TGAP pour ceux qui ne contribuent pas à Ecofolio.

**Ecofolio** est une société privée à but non lucratif ; l'intégralité des sommes perçues est utilisée pour les missions fixées dans le cahier des charges de l'agrément. Les actionnaires et les administrateurs représentent la diversité des principaux secteurs contributeurs. Ses objectifs et son fonctionnement sont encadrés au travers de l'agrément délivré par les pouvoirs publics. Ecofolio agit en interface entre les contributeurs et les collectivités locales. Ecofolio assure également une concertation avec les associations de consommateurs et de défense de l'environnement et la filière de récupération des papiers.

En adhérant à Ecofolio, **les donneurs d'ordre d'imprimés et metteurs en marché de papiers à copier, enveloppes et pochettes postales** répondent à leur obligation réglementaire de contribuer à la valorisation de leurs supports en finançant leur collecte et leur recyclage.

Par ailleurs, Ecofolio accompagne ses adhérents dans la mise en place d'une gestion durable des papiers en matière de prévention et d'éco-conception des documents et de leur mode de diffusion.

Le logo d'Ecofolio permet à ces adhérents de manifester leur engagement et de sensibiliser au tri des papiers.



**Les collectivités locales** conservent la responsabilité de l'organisation de la collecte séparée et des modalités de la reprise. Ecofolio, après signature d'une convention, verse des soutiens financiers aux collectivités locales en fonction des tonnages de papiers graphiques collectés triés et de leurs modes de traitement.

**Les récupérateurs / recycleurs** assurent au travers des contrats passés avec les collectivités locales, la reprise des tonnages de papiers collectés en vue de leur recyclage. Ils participent à la traçabilité des flux via un suivi quantitatif et qualitatif des tonnages livrés. Les papetiers ont créé l'association Revigraph, pour contribuer au bon fonctionnement du dispositif et fiabiliser le reportage.

**Le citoyen**, par son geste de tri, conditionne le fonctionnement et le succès de l'ensemble du dispositif. Ecofolio, et les collectivités locales lui apportent une information adaptée pour le sensibiliser à l'intérêt du recyclage et lui fournir les meilleures consignes de tri, applicables à la quasi-totalité des papiers détenus par les particuliers.



# Marché

## Flux de papiers graphiques consommés

Ce document traite des « papiers graphiques », terme utilisé pour décrire les papiers pris en considération par la réglementation qu'ils soient assujettis ou non à la REP, celle-ci excluant certains usages spécifiques de papiers définis dans les textes législatifs (cf page 2 réglementation). La consommation par les utilisateurs finaux de papiers à usages spécifiques est de l'ordre de 520 kt.

### AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS

Les chiffres présentés dans cette plaquette sont notamment issus des travaux d'actualisation des flux de papiers graphiques en France. Au moment de l'édition de ce document, les données de l'étude ne sont pas totalement validées. Les chiffres ne peuvent donc pas être considérés comme définitifs mais comme des données estimatives.

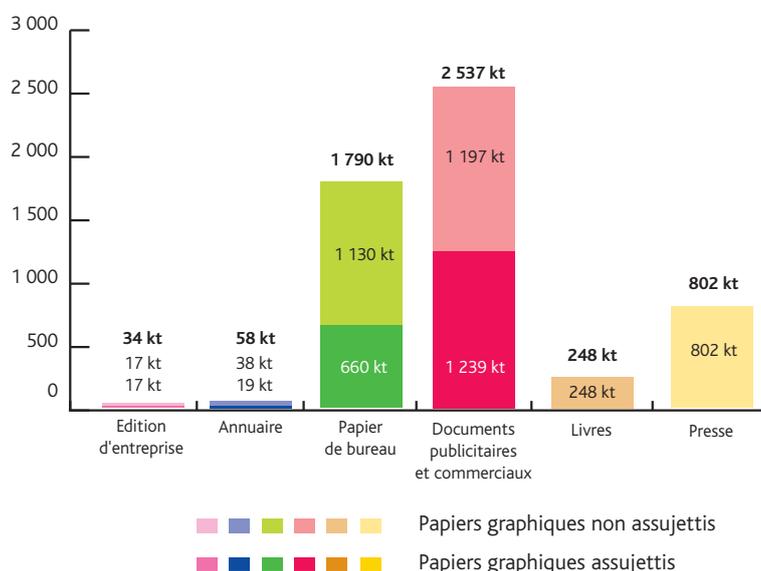
### Papiers graphiques consommés en France

La quantité de papiers graphiques consommés par les utilisateurs finaux est de 3 533 kt en 2011 (contre 3 729 kt en 2009). La part du gisement assujetti à la filière REP (gisement « cible ») serait de l'ordre de 1 920 à 1 950 kt en 2011 (estimation en cours).

La crise économique qui a frappé durement le secteur papetier en 2009 est encore d'actualité en 2011. En effet, l'utilisation de papier est fortement liée à l'activité économique du pays. En ces temps de crise, la demande de papier a chuté, obligeant de nombreux sites de production de papier français à produire moins que leur capacité technique (arrêt d'une machine ou fermeture de sites). (Source COPACEL)

De plus, la dématérialisation continue de progresser, ce qui contribue à accentuer la diminution de la consommation de papier.

### Papiers graphiques consommés en France en 2011



### Les éléments clés

Dans les encadrés suivants, les chiffres clés présentés sont ceux de 2011, ils seront suivis par l'évolution entre 2009 et 2011 entre parenthèses, lorsque elle est connue.

Pour chaque catégorie de papiers graphiques, la quantité de papiers assujettis à la filière REP présentée tient compte des exclusions réglementaires (cf page 2 réglementation). Dans le cas des enveloppes et des ramettes, une fraction non négligeable ne génère pas de déchets pour le service public puisqu'elle est collectée par des opérateurs privés auprès des entreprises. A ce titre, un abattement réglementaire fixé à 37,6 % sur la base des travaux de l'ADEME est appliqué aux tonnages d'enveloppes et de ramettes mis en marché.

#### Editions d'entreprises : 0,5 % des tonnages

- ▲ Documents de communication interne
- ▲ Rapports d'activité
- ▲ Lettres aux actionnaires

#### Chiffres clés

- Consommés : 17 kt (- 22 %)
- Assujettis : 17 kt

Face à la mise en ligne, de plus en plus fréquente, de ces documents, les tonnages se sont réduits de 22 %.

Légende : ▲ Papiers graphiques assujettis à la REP ▲ Papiers graphiques non assujettis à la REP □ Autres exclusions réglementaires

## Documents publicitaires : 37 % des tonnages

- ▲ Imprimés publicitaires distribués en boîtes aux lettres (BAL)
- ▲ Mailing, asiles colis
- ▲ Catalogues de vente
- ▲ Brochures et documentation commerciale
- ▲ Presse gratuite d'annonces / Magazines de marques

### Chiffres clés

- Consommés : 1 297 kt (- 3 %)
- Assujettis : 1 239 kt

□ Les encartages publicitaires annoncés au sommaire d'une publication de presse, les papiers émis par des émetteurs de moins de 5 tonnes et les papiers d'un grammage supérieur à 224g/m<sup>2</sup> ne sont pas assujettis.

La majorité des documents publicitaires et commerciaux sont des imprimés publicitaires distribués en boîtes aux lettres des particuliers. Leurs tonnages ont augmenté de 16 % depuis 2009, Malgré la crise, ce média continue de progresser car il est considéré par les professionnels comme réactif et efficace.

A l'inverse, les publicités adressées nominativement (mailing ou publipostage), ainsi que les documents publicitaires glissés dans les colis de vente par correspondance (asiles-colis) ont vu leur tonnage fortement diminuer (-20 % depuis 2009) grâce à un allègement de leur poids unitaire.

La presse gratuite d'annonces généralistes (distribuée en boîtes aux lettres) confirme sa disparition avec une diminution de 67 % des tonnages depuis 2009, alors qu'elle était déjà de 27 % entre 2007 et 2009. En effet, les particuliers redirigent leurs annonces vers des sites Internet spécialisés.

## Papiers de bureau : 32 % des tonnages

- ▲ Courriers de gestion
- ▲ Enveloppes, ramettes
- ▲ Imprimés administratifs et commerciaux
- ▲ Articles de papeterie façonnés

### Chiffres clés

- Consommés : 1 130 kt (- 5 %)
- Assujettis : 715 kt

□ Les imprimés émis dans le cadre d'une obligation réglementaire ou légale, les papiers ne générant pas de déchets pour le service public et les papiers à usages internes ne sont pas assujettis.

Les tonnages des papiers de bureau consommés diminuent peu. En effet, les produits représentant les plus gros tonnages de cette catégorie (ramettes, imprimés administratifs et commerciaux et les articles façonnés) sont relativement stables (entre -1 et -4 %).

En revanche, face à la dématérialisation, les quantités d'enveloppes et de courrier de gestion consommées chutent respectivement de 11 et 15 %.

## Presse : 23 % des tonnages

- ▲ Presse payante d'information (journaux)
- ▲ Presse gratuite d'information
- ▲ Presse magazine payante
- ▲ Publication de presse des collectivités territoriales

### Chiffres clés

- Consommés : 802 kt (- 7 %)
- Tirages : 6,6 milliards (-3 %)

La chute du nombre d'exemplaires et des tonnages de presse payante (journaux et magazines) déjà observée entre 2007 et 2009 se poursuit.

A l'inverse, la presse gratuite d'information (quotidiens distribués gratuitement au public) qui avait connu un léger recul en 2009 après avoir doublé entre 2004 et 2007, retrouve un nombre de tirages et un tonnage quasiment équivalent à celui de 2007.

## Livres : 7 % des tonnages ▲

### Chiffres clés

- Consommés : 248 kt (- 3 %)

Nombre d'exemplaires : 620 millions produits (+2 %) pour les 450 millions vendus - Poids moyen estimé : 550 g

Les tonnages de livres sont stables depuis 2009.

## Annuaire : 1 % des tonnages

- ▲ Pages Jaunes
- ▲ Pages Blanches
- ▲ Annuaire professionnels
- ▲ Annuaire locaux

### Chiffres clés

- Consommés : 38 kt (- 32 %)
- Assujettis : 19 kt
- Nombre d'exemplaires : 47,7 millions (- 21 %)
- Poids moyen : 820 g (- 15 %)

La mise en marché des annuaires a chuté ces dernières années. En effet, l'offre d'Internet concurrence fortement l'utilisation des annuaires imprimés.

Légende : ▲ Papiers graphiques assujettis à la REP ▲ Papiers graphiques non assujettis à la REP □ Autres exclusions réglementaires

	Consommé par l'utilisateur final (en tonnes)			Nombre d'unités (en millions)		
	2009	2011	Evolution	2009	2011	Evolution
<b>Total Presse</b>	859 100	802 200	- 7 %	6 788	6 616	- 3 %
<b>Livres</b>	255 400	247 800	- 3 %	609,3	620	2 %
<b>Total documents publicitaires et commerciaux</b>	1 342 000	1 297 300	- 3 %	25 353	27 229	7 %
<b>Total papiers de bureau</b>	1 193 900	1 130 400	- 5 %			
<b>Annuaire</b>	56 800	38 400	- 32 %	60	47,7	- 21%
<b>Edition d'entreprise</b>	21 500	16 800	- 22 %			

## Le gisement des papiers graphiques des ménages et des assimilés

Le papier graphique étant un support d'information et de communication, il existe de nombreux échanges entre entreprises et particuliers (publicités, courriers de gestion...). Par conséquent, nous nous intéresserons ici aux détenteurs finaux du papier graphique (quel que soit le circuit qu'il ait suivi lors de son utilisation).

L'une des particularités du papier graphique est que dans la plupart des cas, sa durée d'utilisation est courte. En général, il est consommé et rejeté la même année. Il existe toutefois des phénomènes d'archivage et de stockage de papiers au-delà d'un an.

A défaut d'informations précises :

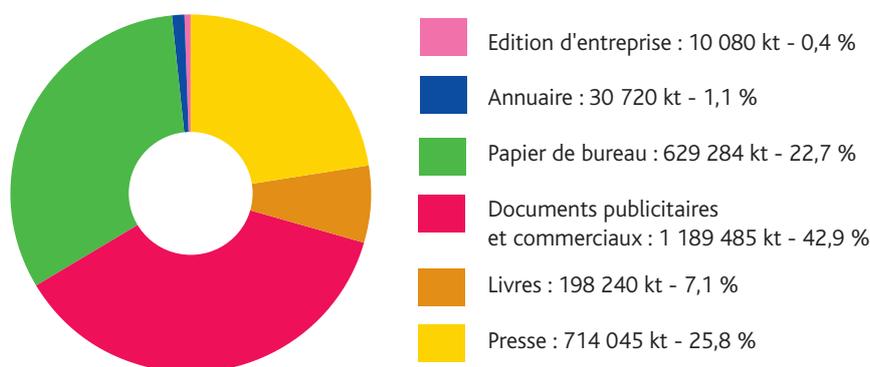
- Nous estimons que les tonnages se compensent sur l'année avec les flux du déstockage et du désarchivage qui sont de l'ordre de 350 kt.
- De même pour les livres, nous considérons que le marché étant stable ces dernières années (+3 % de ventes entre 2004 et 2011), les quantités rejetées sont égales à ce qui est mis en marché chaque année.

En 2011, sur les 3 533 kt de papiers consommés par les utilisateurs finaux, 80 % soit 2 824 kt ont pour détenteur final des ménages ou des assimilés, les 20 % restants, soit 709 kt sont détenus au final par d'autres professionnels que des assimilés.

Sur la base des résultats de la campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères 2007 et de l'étude sur les flux de produits graphiques, 2,95 millions de tonnes de papiers sont collectés par le service public en 2011\*. Il est estimé que dans ce flux les papiers graphiques usagés (hors usages spécifiques) représenteraient près de 2,8 millions de tonnes en 2011 ce qui est cohérent avec les estimations de mise sur le marché.

D'après l'étude MODECOM 2007, 83 % des papiers graphiques collectés par les municipalités constituaient des déchets détenus par les ménages le reste étant détenu par des professionnels.

## Papiers graphiques détenus par les ménages et assimilés en 2011



Les documents publicitaires et commerciaux, suivis de la presse et des papiers de bureaux sont les postes prépondérants et représentent 92 % des papiers des ménages et assimilés.

Au sein de la documentation publicitaire et commerciale, environ 65 % des tonnages de papiers rejetés sont des imprimés publicitaires distribués en boîte aux lettres.

Plus de la moitié des papiers de bureau des ménages et assimilés sont issus de ramettes.

\* Certains papiers à usages spécifiques non comptabilisés dans la mise en marché se retrouvent dans les flux collectés dont ils ne sont pas différenciés (par exemples : les modes d'emploi et notices de produits, les calendriers et cartes postales, la billetterie de transport et de loisirs)

## Les imprimés non adressés

Les imprimés non adressés, à l'origine de la mise en place de la filière REP, sont constitués des imprimés publicitaires sans adresse, de la presse gratuite d'annonces et de la presse des collectivités territoriales. Deux distributeurs se partagent environ 90 % du marché de la distribution du courrier non adressé dans les boîtes aux lettres : MEDIAPOST et ADREXO.

Les imprimés non adressés ont représenté en 2011 un tonnage total de près de 840 kt soit environ 31 kg par foyer et par an, ou 13 kg par habitant et par an. Ils ont diminué de 5 % en tonnage par rapport à 2007, où ils représentaient 909 kt soit 34 kg/foyer ou 14 kg par habitant.

La presse gratuite d'annonce est en cours de disparition avec une diminution de plus de 75 % de ces tonnages depuis 2007. En effet, les sites de vente en ligne entre particuliers viennent supplanter ce média papier traditionnel. La presse des collectivités locales a diminué fortement entre 2007 et 2009 et se stabilise ces dernières années.

Enfin avec la disparition de COMAREG (acteur majeur de la presse gratuite d'annonce avec PARU VENDU) en 2011, les annonceurs se sont orientés vers le média imprimé publicitaire. La distribution en boîtes aux lettres d'imprimés publicitaires ne cesse d'augmenter, passant de plus de 17 milliards d'exemplaires en 2007 pour un tonnage de 623 kt à près de 20,5 mil-

liards d'exemplaires en 2011 pour un tonnage de 773 kt avec un poids unitaire en baisse.

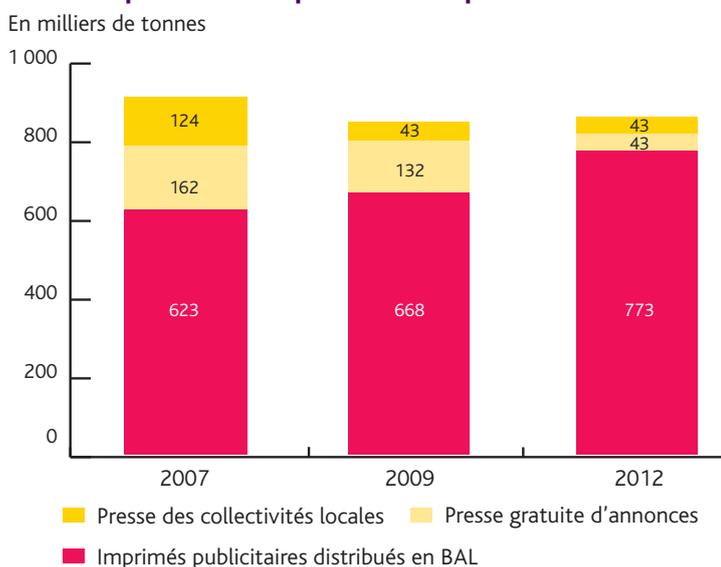
En effet, ce média considéré comme rapide et efficace, est apprécié en temps de crise, notamment par la grande distribution. Selon l'étude TNS Sofres-2011 pour le compte de MEDIAPOST « les Français et le courrier publicitaire », les imprimés publicitaires distribués en boîtes aux lettres incitent à se déplacer pour faire des achats en particulier dans le secteur agroalimentaire et l'habillement.

A ce jour, cette étude relève qu'environ 9 % des Français ont fait connaître leur

souhait de ne pas recevoir d'imprimés non adressés en apposant sur leur boîte aux lettres un autocollant de type « stop pub ».

En complément, la « Liste Robinson » a pour objet de permettre à toute personne qui en fait la demande par écrit auprès de l'Union Française du Marketing Direct (UFMD), de recevoir moins de documents publicitaires adressés dans sa boîte aux lettres. Les sociétés adhérentes de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance (FEVAD) s'engagent alors à ne plus leur envoyer de messages publicitaires.

### Répartition en poids des imprimés non adressés



## Les contributions financières au dispositif REP

**Au titre de 2011, 1,7 million de tonnes de papiers graphiques ont contribué à leur collecte et leur gestion, pour un montant de 67 millions d'euros versé à Ecofolio en 2012.** Le taux de contribution est le rapport entre les tonnages contribuant et le gisement cible assujéti estimé par les travaux de l'ADEME.

Ces contributions ont augmenté de près de 60 % entre 2009 et 2010 grâce d'une part, à l'élargissement du périmètre des papiers contribuant à la Responsabilité Élargie des Producteurs et d'autre part, à l'augmentation du barème de contribution d'un euro supplémentaire par tonne.

**Ce taux de contribution a fortement baissé en 2010 du fait de l'extension du champ qui n'a pas totalement mobilisé les acteurs. Il a toutefois augmenté au titre de 2011 et est estimé à 76,9 % en raison de campagnes de sensibilisation de la part de l'éco-organisme.**

Année n	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'adhérents à EcoFolio	3 480	+ de 9 000	10 623	11 678	11 983
Nombre de contrats	825	3 400	3 372	3 586	3 975
Contribution des adhérents (m€) au titre de l'année n et facturée en année n+1	34,57	39,1	40,7	64,8	67,4
Barèmes de contribution (€/t)	35	37	37	38	39
Papiers graphiques contribuant (kt) (année n)	987	1 117	1 101	1 663	1 692
Taux de contribution	98,7 %	97,11 %	84,66 %	75,59 %	76,92 %

Ce document traite uniquement des papiers graphiques des ménages et assimilés, cependant il existe des papiers graphiques (issus de professionnels) collectés dans des circuits privés.



# Collecte

Les papiers graphiques des ménages sont collectés par les collectivités locales, de même que les papiers graphiques issus de bureaux des administrations et des entreprises ne faisant pas l'objet d'une collecte spécifique par des prestataires privés. Les papiers sont soit séparés par les détenteurs finaux en vue du recyclage, soit collectés en mélange dans les Ordures Ménagères résiduelles (OMr). La collecte séparée des papiers graphiques, suivant les collectivités locales, s'effectue soit dans un flux spécifique (35 % des ton-

nages), soit en mélange avec les emballages (57 % des tonnages), soit dans un flux fibreux papiers-cartons (8 % des tonnages) (étude ADEME adaptabilité des centres de tri, données 2010). Ainsi la moitié des tonnages entrant dans les centres de tri ménagers sont des papiers graphiques (étude ADEME, Ecofolio et Eco-Emballages analyse de la production des centres de tri en produits fibreux, données 2008).

**En 2011, la collecte séparée** des papiers graphiques des ménages et assimilés

progresses de 5 points par rapport à 2007 et se situe à moins de 1,5 million de tonnes dont **1,4 million de tonnes** seraient des produits graphiques usagés (hors usages spécifiques). **Un papier graphique sur deux est trié par les usagers du service public.**

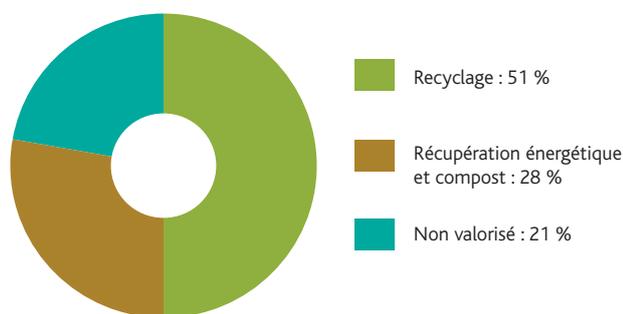
Le gisement encore mobilisable du circuit municipal concerne les papiers graphiques des ménages et assimilés présents dans les ordures ménagères résiduelles avec un potentiel de récupération supplémentaire d'environ 1,4 million de tonnes.



# Traitement

En 2011, dans les 2,8 millions de tonnes de papiers graphiques (hors usages spécifiques) collectées par le service municipal, la moitié est collectée séparément en vue du recyclage. L'autre moitié est contenue dans les OMr (Ordures Ménagères résiduelles), dont près de 57 % font l'objet d'une récupération énergétique, sont compostés ou sont méthanisés alors que le reste n'est pas valorisé (source répartition des traitements des OMr Ecofolio).

Mode de traitement des papiers en 2011



## Le recyclage

**Près de 1,4 million de tonnes de papiers graphiques collectés par le service public destinées au recyclage en 2011.**

Le taux de recyclage est défini sur l'ensemble des papiers à usages graphiques qu'ils soient assujettis ou non. Il est calculé sur des

données rapportées à la population déclarante à Ecofolio (98 % de la population nationale). En 2010, ce taux était de 43,2 %<sup>1</sup>. Ce taux est conventionnellement celui qui permet de fixer les objectifs d'Ecofolio.

<sup>(1)</sup> Les données d'Ecofolio sur les flux 2011 ne sont pas disponibles au moment de l'édition de la plaquette, en raison du calendrier des déclarations des collectivités.

Nom	Numérateur	Dénominateur	Taux
Taux de recyclage de papiers graphiques	Tonnage de papiers graphiques en sortie de centre de tri, déclarés à EcoFolio	Tonnage de papiers à usage graphique contenus dans les déchets des ménages et assimilés, rapporté à la population déclarante à EcoFolio	43,2 %
	1 281 kt	2 962 kt	

Le geste de tri effectué par les citoyens n'a pas la même efficacité suivant les catégories de papiers graphiques. En effet, l'étude MODECOM 2007 a montré que les déchets issus de la presse étaient mieux triés par les détenteurs que les papiers de bureau ou les imprimés publicitaires, du fait de la consigne de tri historique portant sur les journaux, revues et magazines. La consigne actuelle portée tant par la communication nationale que locale devrait réduire sensiblement cette différence.

En 2011, le secteur des papiers à usages graphiques (papiers de presse, autres papiers impression écriture) a consommé en France 1198 kt de papiers de récupération, provenant des collectes

municipales et des collectés privées auprès des industries des arts graphiques et de la distribution de la presse. Ces tonnages sont stables depuis 2009 (1 143 kt) mais n'atteignent pas les niveaux de 2007 et 2008 (respectivement 1 567 et 1461 kt) (source COPACEL). Le reste des papiers graphiques collectés est recyclé en France dans d'autres filières papetières (emballage ou hygiène) ou exportés à l'étranger. Après avoir été exportatrice nette de 2008 à 2010, la France redevient importatrice nette en 2011, en important 18 % des sortes à désencrer qu'elle recycle, alors qu'elle connaît un relatif déficit en installations de désencrage (source Douanes). En 2010, 82 % des papiers graphiques déclarés au titre du recyclage à Ecofolio, sont recyclés en France (source Ecofolio).

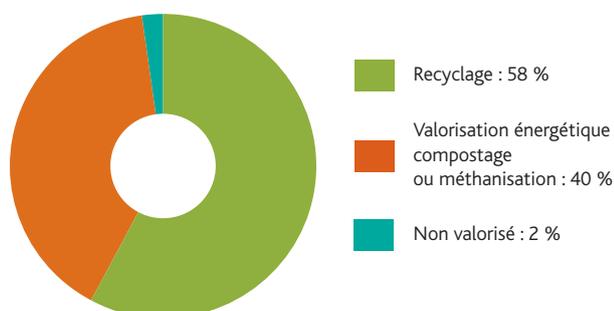
## Evolution des soutiens

Année n	2007	2008	2009	2010
Soutiens versés au titre de l'année n	30,78 M€	35,70 M€	34,20 M€	53,60 M€
Tonnages de 1.11 <sup>1</sup> déclarés par les collectivités au titre de l'année n	1357 kt	1 409 kt	1 290 kt	1 311 kt
Tonnages de 1.11 soutenus au titre du recyclage	279 kt	327 kt	298 kt	498 kt
Tonnages soutenus au titre de la valorisation énergétique, du compostage ou de la méthanisation	394 kt	461 kt	485 kt	722
Tonnages soutenus non valorisés	314 kt	329 kt	327 kt	443 kt
Tonnages éligibles aux soutiens sur la base des déclarations au titre de l'année n	987 kt	1 117 kt	1 111 kt	1 663 kt

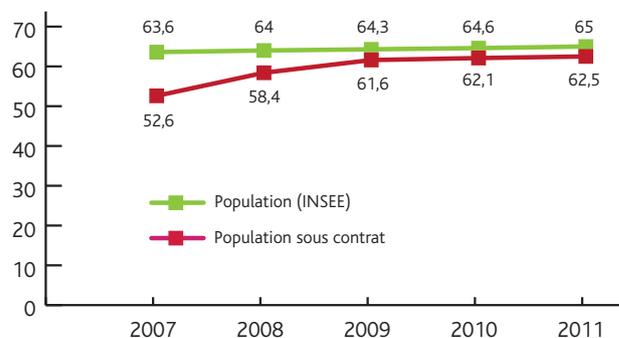
**Au titre de l'année 2010<sup>2</sup>, 1 663 kt de papiers ont été soutenus pour un montant de 53,60 millions d'euros.** Les soutiens directs aux collectivités sont le poste majoritaire de dépenses

d'Ecofolio (87 %). Les soutiens au recyclage représentent 58 % des sommes versées par l'éco-organisme aux collectivités.

## Répartition des soutiens au titre des différents modes de traitement en 2011 au titre de 2010



## Evolution de la population sous contrat



**98 % des Français sont aujourd'hui situés dans des collectivités ayant contracté avec Ecofolio (97 % en 2009).**

<sup>(1)</sup> La sorte 1.11 est définie dans la norme NF EN 643 ; elle correspond aux papiers graphiques triés pour le désencrage

<sup>(2)</sup> Les données d'Ecofolio sur les flux 2011 ne sont pas disponibles au moment de l'édition de la plaquette, en raison du calendrier des déclarations des collectivités.



# Perspectives

Les experts du secteur s'accordent à penser que la baisse de consommation des papiers graphiques va se poursuivre sur les années à venir avec une baisse envisagée de 16 % entre 2013 et 2018.

L'agrément d'Ecofolio se termine fin 2012. Dans le cadre d'une nouvelle période d'agrément, les efforts des divers acteurs de la filière, porteront sur les objectifs suivants :

- **Favoriser la prévention et l'éco-conception** : accompagner les acteurs économiques vers les meilleures pratiques permettant de minimiser les volumes de déchets et les impacts environnementaux, en particulier dans le domaine des imprimés et des papiers de bureaux.
- **Prendre en compte les efforts des acteurs** économiques vertueux en mettant en place un barème de contribution éco-différencié permettant de conjuguer les bénéfices économiques et environnementaux.
- **Prendre en compte la spécificité des DOM.**
- **Améliorer les taux de collecte en vue de recyclage** des papiers présents dans certains flux encore insuffisamment exploités. Bien que les papiers représentent déjà environ 50 % des

tonnages entrant dans les centres de tri, seulement un papier sur deux est collecté sélectivement à l'heure actuelle. Les Français considèrent pourtant les papiers comme le déchet le plus simple à trier avec le verre (83 %). Des efforts devront porter sur la sensibilisation des Français à l'intérêt du recyclage des papiers, sur l'harmonisation des consignes de tri et sur la recherche du ou des modes de collecte et de tri les plus performantes.

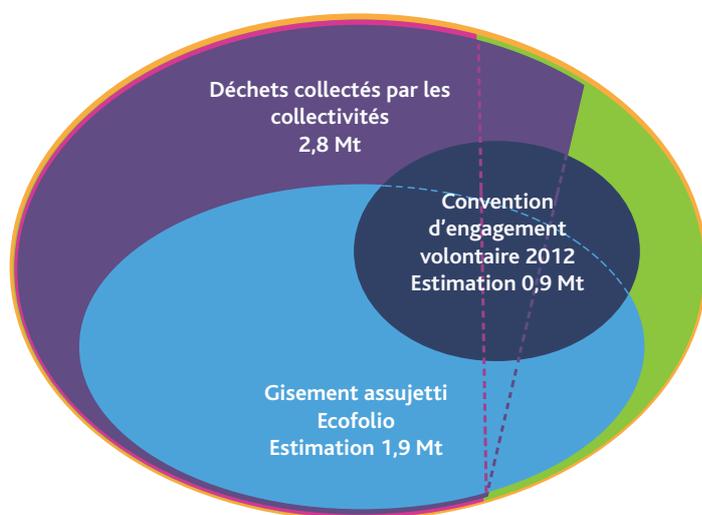
- **Accompagner les collectivités locales qui développent la collecte des papiers de bureau** dans le cadre de l'engagement volontaire signé par l'Association des Maires de France (AMF) (voir encadré).
- **Développer la performance de la collecte et du tri des papiers** dans le cadre de la mise en œuvre des leviers d'amélioration de la filière.
- **Encourager le recyclage de proximité.**
- **Soutenir les efforts de Recherche et Développement** visant à poursuivre les améliorations des processus de tri et de recyclage (désencrage notamment) en matière de performances technologiques et environnementales.

## Papiers bureautiques

Les papiers graphiques issus de bureaux estimés à 900 kt constituent un gisement très insuffisamment exploité de papiers susceptibles d'être recyclés alors que le taux d'utilisation de fibres de récupération par les papetiers dans les papiers d'impression-écriture est inférieur à 10 %. En février 2012, l'État par le biais du Ministère chargé de l'environnement et l'ADEME ont signé une convention d'engagement volontaire avec des acteurs de la collecte et du recyclage des papiers de bureaux (ACFCI, AMF, Ecofolio, FEDEREC FEP, FNADE, Réseau Alliance Papier, REVIPAP, SNPI). Cet engagement porte sur un objectif de recyclage de 200 000 tonnes supplémentaires de papiers bureautiques à l'échéance de fin 2015, dans des conditions d'efficacité économique et environnementale permettant prioritairement le maintien et le développement de la filière française de recyclage des papiers et cartons. Les efforts devront porter sur l'information et la sensibilisation des entreprises et administrations, quelles que soient leurs tailles, de façon à assurer dans les meilleures conditions techniques, économiques et environnementales les opérations de précollecte et de collecte de ces papiers.

Dans ce cadre, le ministère chargé de l'Environnement a demandé à l'ADEME d'étudier les conditions de mise en œuvre d'une obligation de recyclage pour les gros producteurs de papiers.

### Papiers graphiques consommés en France : 3,5 tonnes



Déchets de papiers graphiques des ménages  
Estimation de 2,5 à 2,6 Mt

Déchets de papiers graphiques des entreprises  
Estimation de 0,5 à 1 Mt

## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



“

L'ADEME a réalisé en 2006, 2008, 2010 et 2012 une étude portant sur les toutes les catégories de papiers à usages graphiques consommés en France, respectivement en 2004, 2007, 2009 et 2011. Les travaux ont été confiés au cabinet SEREHO avec le suivi d'un comité réunissant les différents acteurs concernés : papetiers, imprimeurs, annonceurs, diffuseurs, collectivités locales, récupérateurs et pouvoirs publics. La présente synthèse a été notamment réalisée à partir des résultats de ces études.

**Pour plus d'information :**

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Rubrique « Domaine d'intervention Déchets »

**Téléchargez les données actualisées de la rubrique**

**« à chaque déchet des solutions » :**

- la synthèse « Papiers graphiques » actualisée chaque année

**Retrouvez l'actualité des filières :**

“L'écho des filières”

Pour vous abonner gratuitement : [echodesfilières@ademe.fr](mailto:echodesfilières@ademe.fr)

”

